



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Septième session*

Genève, 3 et 4 juillet 2012

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Treizième session*

Genève, 3 et 4 juillet 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Deuxième Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux
souterraines transfrontières et évaluations futures
exécutées au titre de la Convention**

Enseignements tirés de l'élaboration de la deuxième Évaluation et évaluations futures au titre de la Convention

Document établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau

Résumé

Le présent document a été établi par le secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) en consultation avec le Bureau, notamment le Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation. Y sont résumés les enseignements tirés de l'élaboration de la *Deuxième Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières*¹ et les décisions concernant les évaluations futures des eaux transfrontières au titre de la Convention prises auparavant par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et le Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau.

* Réunion commune aux deux Groupes de travail.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.E.15.

Un avant-projet d'«édition spéciale» de l'Évaluation thématique proposée, élaboré par le secrétariat en consultation avec le Bureau, est également présenté dans ce document. Sa préparation a été guidée par l'«Atelier stratégique sur les futurs travaux au titre de la Convention sur l'eau: s'appuyer sur les conclusions de la deuxième Évaluation et sur les autres résultats obtenus», qui s'est tenu les 14 et 15 février 2012 à Genève (Suisse).

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités et mesures proposées par les Groupes de travail	1–2	4
II. Enseignements tirés de l'élaboration de la deuxième Évaluation.....	3–17	4
A. Processus	3–10	4
B. Contenu.....	11–17	5
III. Méthode à appliquer lors des futures évaluations des eaux transfrontières au titre de la Convention telle que définie par les décisions précédentes des Groupes de travail	18	6
IV. Avant-projet d'édition spéciale de l'Évaluation thématique	19–49	7
A. Triptyque eau-alimentation-énergie ou comment concilier les usages multiples de l'eau dans les bassins transfrontières.....	20–35	7

I. Généralités et mesures proposées aux Groupes de travail

1. La manière d'aborder les futures évaluations des eaux transfrontières, telle qu'elle est proposée dans le présent document, est fondée sur les conclusions des réunions précédentes du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et du Bureau de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). L'avant-projet d'«édition spéciale» de l'Évaluation a été élaboré, en se fondant sur les recommandations du Bureau, à partir des concepts initiaux alternatifs développés à l'occasion de l'atelier stratégique sur les futurs travaux au titre de la Convention sur l'eau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) intitulé: «Tirer parti des conclusions de la Deuxième évaluation et des autres résultats obtenus» (14 et 15 février 2012, Genève) et s'inspire des débats qui se sont tenus à cette occasion.

2. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sont invités à:

a) Étudier le bilan de l'expérience acquise et en prendre note afin de tenir compte des enseignements tirés de la deuxième Évaluation pour les futures évaluations;

b) Examiner la manière d'aborder les évaluations futures des eaux transfrontières exposée ci-après, à partir des débats précédents, et l'adopter;

c) Étudier et évaluer l'avant-projet d'édition spéciale de l'Évaluation figurant dans le présent document en vue de l'inclure dans le Programme de travail au titre de la Convention pour 2013-2015;

d) Confier au secrétariat, en consultation avec le Bureau, l'élaboration ultérieure du projet d'édition spéciale de l'Évaluation sur le triptyque eau-alimentation-énergie afin qu'il puisse être examiné par la Réunion des Parties à sa sixième session (Rome, 28-30 novembre 2012).

II. Enseignements tirés de l'élaboration de la deuxième Évaluation

A. Processus

3. Le processus d'élaboration de la *Deuxième Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* a été très bénéfique.

4. Les préparatifs ont étayé le dialogue politique et technique et permis aux pays de soulever des questions et des préoccupations, ainsi que des idées de coopération. Ils ont également contribué à instaurer un débat à l'échelle de la région sur les questions liées à la gestion de l'eau et permis un échange d'expériences et de bonnes pratiques. En outre, les pays concernés ont pu mettre à profit la nécessité de communiquer des données en vue de la deuxième Évaluation pour procéder à une auto-évaluation des problèmes liés à l'eau, des mesures possibles et des interventions en matière de gestion.

5. La deuxième Évaluation est le fruit d'un effort collectif d'États parties et non parties à la Convention sur l'eau, et même de pays en dehors de la région de la CEE, ce qui indique un large intérêt pour cette activité et, en général, pour le mécanisme que la Convention sur l'eau représente.

6. La deuxième Évaluation fournit également une base solide aux travaux effectués au titre de la Convention et soutient d'autres initiatives. Elle a également été utilisée pour enrichir les débats sur le programme de travail au titre de la Convention pour les années 2013-2015, lors de l'atelier stratégique.

7. L'ampleur de la coopération qui s'est développée, lors de l'élaboration de la deuxième Évaluation, notamment entre les partenaires suivants, est un autre exemple de résultat positif: le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), la base de données sur les ressources mondiales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/GRID-Europe), le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine (IGRAC) et le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée.

8. En outre, du point de vue financier, si la plus grande partie du soutien financier requis a été fourni par le Gouvernement finlandais, de nombreux autres donateurs se sont joints à l'entreprise, dont les Gouvernements slovaque, suisse, suédois, allemand, hongrois, néerlandais et géorgien, soulignant ainsi le fait que son importance est largement reconnue.

9. Globalement, ces bénéfices accessoires démontrent l'utilité d'évaluations régionales périodiques effectuées dans un cadre commun, ce qui non seulement permet de surveiller et de mesurer les progrès accomplis par quelque 50 pays, mais favorise également une harmonisation graduelle des méthodes appliquées.

10. Dans le même temps, certains éléments du processus susceptibles d'être améliorés en vue de futures évaluations ont été recensés:

a) Le processus a été très laborieux, nécessitant plusieurs révisions des évaluations de certaines sous-régions;

b) Le calendrier a été difficile à gérer, en particulier en raison de la difficulté à obtenir les contributions de certains pays dans les délais;

c) En raison de l'ampleur du domaine géographique et thématique couvert, il a été difficile d'approfondir l'examen des questions et d'analyser celles-ci de façon plus détaillée;

d) Une préparation parallèle plus importante des cartes et graphiques aurait simplifié l'analyse.

B. Contenu

11. La deuxième Évaluation donne l'aperçu le plus complet et le plus actuel de la situation des eaux transfrontières dans les parties européenne et asiatique de la région de la CEE. La portée unique et complète de la deuxième Évaluation a été très appréciée à en juger par les réactions recueillies. Les informations regroupées constituent une référence précieuse pour l'avenir. Elles contribuent à une meilleure compréhension des problèmes et renforcent la base de connaissances pour la détermination de mesures de gestion appropriées et leur mise en œuvre afin de réduire les répercussions transfrontières et d'améliorer la situation des eaux transfrontières.

12. La deuxième Évaluation met en lumière les principaux problèmes en matière de gestion de l'eau dans la région de la CEE, notamment les mauvaises pratiques de gestion, la pollution (agriculture, rejet des eaux usées, etc.), la surexploitation, les modes de production et de consommation non durables, la pression hydromorphologique, les investissements insuffisants dans le domaine des infrastructures et la faible efficacité en matière d'utilisation de l'eau.

13. La deuxième Évaluation démontre également que, si la coopération en matière d'eaux transfrontières a fait de grands progrès ces vingt dernières années, son niveau et son efficacité varient dans la région et de nombreux problèmes demeurent.

14. En outre, la concurrence – voire, dans certains cas, les conflits – entre différents types d'utilisation de l'eau, souvent dans différents pays riverains, est un problème fréquent. Les effets des changements climatiques devraient aggraver les problèmes. Dans de nombreux bassins hydrographiques, les effets potentiels des changements climatiques sur les ressources en eau n'ont pas fait l'objet d'une évaluation spécifique: des recherches plus complètes et plus concertées sont requises pour étudier les répercussions des changements climatiques au niveau sous-régional et au niveau des bassins.

15. Une conclusion générale de la deuxième Évaluation, dans toute la région paneuropéenne, est que, plus que jamais, une gouvernance plus ferme en matière d'eau et d'environnement est requise, ainsi que des mesures saines de gestion foncière et, plus que tout, l'intégration des politiques sectorielles.

16. L'attention particulière accordée aux questions touchant l'écologie et la biodiversité, à travers l'évaluation de 25 sites Ramsar et autres zones humides d'importance transfrontalière, est une innovation majeure de la deuxième Évaluation. Cet exercice a démontré le grand potentiel et l'intérêt de procéder à des évaluations transsectorielles et de rapprocher différentes perspectives sur la gestion et l'utilisation des eaux transfrontières. Il a clairement mis en évidence l'importance de la cohérence des mesures prises entre les différents secteurs.

17. Malgré les mérites de l'Évaluation, les informations reçues au cours du processus font apparaître certaines lacunes et carences qu'il serait bon de traiter à l'avenir, dans la mesure du possible:

a) Les domaines n'ont pas toujours été tous couverts, ce qui démontre la difficulté de la coordination et de la coopération intersectorielles et l'accent était fréquemment mis sur les informations techniques;

b) La comparaison de données relatives à la qualité reste problématique en raison des différents critères et approches qui compliquent l'évaluation;

c) La réaction/participation de certains pays a été faible et, par conséquent, de nombreuses évaluations ont été préparées en se basant sur la contribution d'un seul pays riverain;

d) La situation concernant l'état des eaux et la coopération évolue lentement, en particulier sur le plan institutionnel, et, dans certains cas, peu de changements étaient à signaler depuis la première Évaluation (2007).

III. Méthode à appliquer lors des futures évaluations des eaux transfrontières au titre de la Convention telle que définie par les décisions précédentes des Groupes de travail

18. En mai 2011, le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, à leurs sixième et douzième sessions respectivement, ont décidé de mettre au point la prochaine évaluation complète dans six à huit ans, à savoir de 2017 à 2019, lorsque des changements marqués, comparé à la situation de 2011, devraient être intervenus. En attendant, afin d'assurer la poursuite du processus d'évaluation et de continuer à surveiller la situation des eaux transfrontières, une édition spéciale de l'Évaluation serait préparée pour 2015, ayant une portée et une approche thématique spécifiques, limitées à un ensemble représentatif de bassins hydrographiques.

IV. Avant-projet d'édition spéciale de l'Évaluation thématique

19. Divers thèmes possibles ont été proposés et examinés à l'atelier stratégique organisé en février 2012, à Genève. Deux thèmes ont été sélectionnés par le Bureau parmi divers avant-projets possibles classés et ébauchés lors de l'atelier stratégique, à savoir: a) le «triptyque eau-alimentation-énergie»; et b) l'adaptation aux changements climatiques et l'utilisation rationnelle de l'eau. L'avant-projet ci-après de l'édition spéciale de l'Évaluation sur le triptyque eau-alimentation-énergie est celui sélectionné par le Bureau, se fondant sur son évaluation, et mis au point, par la suite, par le secrétariat, sous la supervision du Bureau.

A. Triptyque eau-alimentation-énergie ou comment concilier les usages multiples de l'eau dans les bassins transfrontières

20. Les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation entretiennent des liens si étroits que les mesures prises dans un domaine ont fréquemment des répercussions dans l'un ou l'autre des autres domaines ou les deux à la fois; toutefois, ces secteurs opèrent trop souvent de manière isolée et la recherche de la sécurité dans un secteur peut compromettre les autres. L'eau est utilisée avec une intensité variable selon les branches de l'industrie et, de la même manière, l'énergie est nécessaire pour extraire, transporter, distribuer et traiter l'eau. Dans la région de la CEE, ainsi que dans le reste du monde, l'agriculture est la principale consommatrice des ressources en eau; l'augmentation prévue de la production agricole nécessaire à l'avenir, et les efforts actuels faits pour augmenter la part des énergies renouvelables (en particulier l'hydroélectricité et les biocombustibles) ont des effets sur les ressources hydriques et foncières. Les pressions résultant de l'augmentation de la population, de l'urbanisation, de l'industrialisation, du développement économique et de la variabilité climatique ajoutent à la difficulté de garantir que l'eau soit disponible en quantité et en qualité suffisantes pour les divers usages qui en sont faits. En satisfaisant les différents secteurs et en promouvant les synergies entre eux, il est possible de soutenir la transition vers une économie verte qui vise (entre autres) à une utilisation rationnelle des ressources et à une plus grande cohérence des politiques.

21. Même au niveau national, la coordination entre les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation présente de nombreuses difficultés, mais la complexité augmente considérablement dans les bassins transfrontières, où les impacts se diffusent d'un pays à l'autre. Malgré l'attention accordée, ces dernières années, au triptyque eau-alimentation-énergie, peu a été fait pour évaluer la situation dans les bassins transfrontières, notamment les effets externes négatifs et les possibilités d'augmenter la productivité des ressources dans l'ensemble des secteurs et de partager les bénéfices de manière équitable.

22. Cette évaluation thématique visera à identifier les synergies intersectorielles, ainsi que la réduction des arbitrages ou le soutien à la prise de décisions en matière d'arbitrages.

23. Les diverses utilisations de l'eau – et les besoins qui y sont associés s'agissant de la quantité, de la qualité et de la disponibilité temporelle de l'eau – seront évaluées, de même que la manière dont la disponibilité en eau et l'infrastructure actuelles (par exemple, des réservoirs à usages multiples) les soutiennent ou les satisfont et les manières dont la ressource est augmentée (transferts d'eau, désalinisation, etc.). L'utilisation de différentes sources d'eau par différents secteurs sera également examinée.

24. Des solutions viables et pratiques, provenant de la région de la CEE et au-delà, seront recherchées afin de réconcilier les besoins des différents secteurs dans un contexte transfrontière. Malgré la spécificité contextuelle des solutions, par exemple en termes de

climat et de systèmes de production, des créneaux récurrents seront recherchés, ainsi que des enseignements transférables et motivants.

25. S'inspirant de la deuxième Évaluation, le processus impliquera la sélection d'un ensemble représentatif de bassins transfrontières (entre 15 et 20). Ces bassins comprendront les différentes sous-régions de la CEE et incluront des exemples informatifs empruntés au-delà de la région ou partagés par les États membres et non membres de la CEE. Ces bassins illustreront une diversité d'importance sectorielle, de conditions naturelles/climatiques et de relations riveraines.

26. Le processus d'évaluation impliquera des représentants des secteurs concernés et les principaux utilisateurs d'eau des différents bassins. Des réunions intersectorielles au niveau des bassins, rassemblant les principaux utilisateurs d'eau et d'autres partenaires concernés dans chaque bassin, seront organisées dans le but d'évaluer la situation et les tendances et de recenser les possibilités de bénéfices accrus découlant d'une intégration plus forte entre les secteurs et les entraves à de tels bénéfices. Ces réunions constitueront une partie importante du processus de préparation et assureront également la promotion de l'échange de données d'expérience et du renforcement des capacités. Elles seront organisées en coopération avec les principaux partenaires, y compris, le cas échéant, les commissions des bassins hydrographiques respectifs.

27. L'Évaluation tirera également parti d'autres sources d'information, telles que les informations recueillies au cours de la deuxième Évaluation et d'autres activités entreprises au titre de la Convention, notamment les dialogues sur les politiques nationales au titre de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau.

28. Les effets prévus des changements climatiques sur les ressources en eau des bassins, les implications pour les utilisations d'eau des différents secteurs et les impacts des mesures d'adaptation envisagées seront pris en compte autant que possible. À cet égard, l'Évaluation thématique s'appuiera sur les conclusions du programme de projets pilotes et du cadre d'échange de données d'expérience sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières au titre de la Convention sur l'eau, ainsi que sur d'autres initiatives et projets similaires. La variabilité hydrologique, y compris les événements extrêmes (inondations et sécheresses), qui peut avoir des répercussions importantes sur les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, sera également examinée.

29. En particulier, les aspects suivants seront examinés:

- a) Caractérisation des bassins en termes de:
 - i) Utilisations sectorielles de l'eau, prenant en compte différentes sources d'eau telles que l'eau de surface et les eaux souterraines;
 - ii) Qualité de l'eau et sources de pollution;
 - iii) Utilisation des terres/couvert végétal;
 - iv) Évaluation des écosystèmes, de leurs utilisations et de leurs fonctions;
 - v) Population et tendances pertinentes, notamment niveau d'urbanisation;
 - vi) Besoins en énergie, production d'énergie, bouquet énergétique et tendances pertinentes;
 - vii) Demandes de produits alimentaires, production agricole (culture pluviale ou irriguée, réutilisation des eaux usées) et tendances pertinentes;

- viii) Intensité de la consommation d'eau de la production industrielle et gaspillage/inefficacité de l'utilisation de l'eau (par exemple, pertes dues à des fuites; niveau de la technologie de production, tel que l'application de systèmes fermés; niveau de réutilisation de l'eau; pompes à faible utilisation d'énergie);
 - ix) Évaluation de la rareté relative des ressources et de la productivité; systèmes multiusages et impacts socioéconomiques;
 - x) Durabilité de l'utilisation: impacts sur le cycle hydrologique et sur l'environnement des quantités prélevées, ainsi que pollution chimique, organique et thermique et régime de régulation des flux;
 - xi) Informations disponibles sur les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau et les secteurs liés à l'eau;
- b) Autres éléments dynamiques tels que le commerce, les faits nouveaux sur le plan des politiques (législation de l'UE et autres):
- i) Analyse des aspects institutionnels, assortie en particulier de l'examen du fonctionnement de la gouvernance intersectorielle et des types d'arrangements/de structures existants en matière de coopération intersectorielle aux niveaux national et transfrontière. Des éléments susceptibles de permettre de surmonter le hiatus institutionnel et les déséquilibres de pouvoir seront examinés;
 - ii) Analyse des mesures prises et de leur niveau de cohérence (par exemple, planification intégrée de l'infrastructure pour l'eau, les eaux usées et l'énergie; planification et gestion intégrées des ressources hydriques et foncières) et des mesures en place afin d'accroître la durabilité et l'efficacité, d'améliorer la gestion de la demande et de renforcer les mesures d'incitation telles que la tarification, etc.;
 - iii) Analyse des fondements de la coopération transfrontière, examen de la portée des accords sur l'eau existants, ainsi que des autres accords relatifs à l'énergie et à l'alimentation.
30. Il est également possible d'inclure en plus la mise au point de scénarios et de prévisions sur l'évolution de la demande concernant le triptyque eau-alimentation-énergie à l'avenir. Cette option impliquerait d'ajouter un niveau additionnel de complexité à l'exercice et ne serait peut être pas réalisable pour tous les bassins. Toutefois, elle reposerait sur des données d'expérience existantes, des références et des sources d'information disponibles, telles que:
- a) Les scénarios du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) en ce qui concerne les ressources en eau (Water scenarios, 2006);
 - b) Les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
 - c) Le projet SCENES (scénarios de l'eau pour l'Europe et les États voisins), financé par l'Union européenne (UE).

31. Pour chaque bassin, l'Évaluation visera donc à fournir un tableau des interdépendances (ou de leur interprétation) dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la production alimentaire et d'autres domaines tels que les changements climatiques et la biodiversité, en termes d'utilisations, de besoins, d'avantages sociaux et économiques, de synergies potentielles, ainsi que de conflits et d'arbitrages. L'Évaluation visera également à présenter l'ensemble de mesures sectorielles parallèlement à une analyse de leur niveau d'intégration, de leur cohérence et de leur capacité à aborder de manière constructive le triptyque eau-énergie-sécurité alimentaire et à améliorer la sécurité en matière d'eau, d'énergie et de production alimentaire.

32. En particulier, l'Évaluation abordera la dimension transfrontière et s'efforcera d'analyser les interdépendances, les synergies et les solutions mutuellement profitables, ainsi que les conflits et les arbitrages potentiels, non seulement dans tous les divers secteurs, mais également au-delà des frontières, mettant ainsi en évidence le potentiel en matière de coopération.

33. L'Évaluation permettra également de recenser, dans la mesure du possible, les possibilités et de formuler des recommandations pour les différents bassins, visant à exploiter plus avant les synergies, à réduire les tensions entre les objectifs sectoriels, à éviter les conséquences imprévues et à résoudre les arbitrages afin de satisfaire la demande croissante sans compromettre la durabilité.

34. En outre, le processus de préparation contribuera, comme précédemment, à une meilleure compréhension du triptyque eau-alimentation-énergie et au renforcement des capacités dans ces domaines.

35. Les partenaires possibles (à déterminer et dont le nombre peut être accru) incluent les commissions des bassins hydrographiques, les organismes nationaux et internationaux de statistiques, les ministères compétents (environnement/eau, énergie et agriculture, mais également finances et affaires étrangères), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, l'OCDE, l'Institut pour l'environnement de Stockholm et l'Institut international de l'eau à Stockholm, le secrétariat de la Convention de Ramsar; l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD).

36. L'Évaluation sera guidée par l'Équipe spéciale sur les interactions entre l'eau, l'alimentation et l'énergie, qui doit être établie en raison des connaissances spécialisées diverses requises, en coopération avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, et elle sera coordonnée par le secrétariat de la Convention en collaboration avec d'autres partenaires clefs. Le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) soutiendra le processus d'évaluation.

Tableau 1

**Édition spéciale de l'Évaluation sur les interactions entre eau, alimentation et énergie:
 Estimation des coûts préliminaires**

<i>Composante du processus/poste de dépenses</i>	<i>Coûts totaux (dollars des États-Unis)</i>
Coûts de personnel: Fonctionnaire de catégorie P-3 pour une durée de trente-six mois	554 400
Coûts de personnel: Fonctionnaire de catégorie G pour une durée de six mois	71 400
Réunion rassemblant les experts concernés et les principaux partenaires afin d'étudier les options méthodologiques, la portée, le format, les indicateurs, etc.; collecte de données pilote fondée sur un bassin pilote; y compris les frais de voyage des fonctionnaires et des participants	30 000
Services de consultant pour la conception d'une méthode adaptée à cette évaluation et pour obtenir des conseils concernant l'application de cette méthode au bassin pilote	30 000
Application du processus au niveau des bassins: organisation de réunions de travail pour environ 15 à 20 bassins afin de rassembler les différents secteurs en vue d'étudier les points principaux de l'évaluation, précédées par une collecte ou un examen préliminaires de données	200 000

<i>Composante du processus/poste de dépenses</i>	<i>Coûts totaux (dollars des États-Unis)</i>
Organisation de deux sessions du Groupe de travail ou de l'Équipe spéciale chargés de la supervision pour examen et adoption de l'Évaluation au niveau intergouvernemental	60 000
Honoraires de consultants pour la finalisation et l'édition technique de l'évaluation, la traduction en russe et la mise en forme graphique	55 000
Honoraires de consultants pour la production de cartes	40 000
Production de la publication: impression du rapport, conception d'une version électronique avec données et cartes	80 000
Sous-total	1 120 800
augmenté de 13 % de frais généraux (arrondi)	145 700
Total	1 266 500
